

581/5

D/2042/19.

De Moscou ce 11/II Nr. 577 w 765.1919

A Monsieur Paderewski Ministre des Affaires
Etrangères de la République polonaise.



V a r s o v i e . -

Ayant reçu le radiogramme de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères de la République Polonaise, du 7 février Nr.414, le commissaire des Affaires Etrangères de la République regrette de ne pas avoir reçu le radiogramme du 29 janvier, cité par Mr. le Ministre des Affaires étrangères, et sera reconnaissant s'il voudra bien le répéter.

La République Russe soviétiste, qui désire conserver une amitié indestructible avec toutes les nations, désire toujours ardemment entretenir des rapports d'un bon et possible voisinage avec la nation polonaise. Le Gouvernement des soviets Russes démontre éloquentement son désir de rendre service et d'être utile aux masses polonaises nationales, veillant soigneusement à la conservation inviolable des trésors nationaux polonais, se trouvant encore en son pouvoir. Les monuments polonais des oeuvres d'art d'une valeur incalculable, légués par les siècles, parmi lesquels seules les cloches d'une haute valeur artistique et historique atteignent le chiffre de quelques mille.

Le Gouvernement Soviétiste russe protégeait avec une attention inextinguible ces trésors, afin de pouvoir les rendre au moment propice aux masses fraternelles nationales polonaises. Désirant aussi ardemment éloigner toute cause de différend avec la République polonaise et établir des relations normales, il est entré en contact avec les gouvernements fraternels ouvriers et paysans des Républiques soviétistes de la Lituanie et de la "Blanche-Russie" afin d'assurer au délégué de la République polonaise un voyage sans entraves à Moscou et d'éclaircir quelle route sera la meilleure, car cette question doit être dénouée sur place, vu l'oeuvre de destruction des chemins de fer

71-284

et de ponts accompli par les armées allemandes pendant leur déroute
 et de la lutte des divisions de différente provenance contre les
 armées des républiques lithuaniennes sur le terrain, divisant ces ré-
 publiques de nos voisins d'ouest.

Dès que nous aurons une réponse, nous nous empresserons de l'en-
 voyer au ministre des Affaires étrangères de la République polonaise.
 Nous sommes d'accord avec le gouvernement de la République polonaise
 quant à la gravité des affaires devant être discutées par les deux
 gouvernements. Quelques une de ces affaires, notamment celle qu'a
 rapport aux administrations territoriales, provoquent la nécessité
 d'une entente avec les gouvernements des républiques soviétistes de
 la Lithuanie et de la Blanche-Russie qui les intéresse immédiatement
 et auxquelles nous nous adresserons, en offrant nos services dans le
 but d'aider à résoudre les questions qui leur tiennent à coeur.

Nous abstenant de toute immiscition aux affaires intérieures de
 la République polonaise le gouvernement soviétiste se voit forcé
 d'attirer l'attention du gouvernement polonais sur les détachements de
 légionnaires polonais qui prennent part constamment aux combats contre
 la République soviétiste russe au Mourman et en Sibérie, et dans
 l'autre contrées sur les bandes contre-révolutionnaires de la garde
 blanche en exigeant que le gouvernement polonais mette fin à cet inad-
 missible état de choses.

La formation de relations normales entre les deux Républiques,
 est d'autant plus pressante - et dans l'intérêt des masses populaires
 polonaises; que quelques centaines de milliers d'émigrés polonais attendent
 encore sur le territoire de la Russie Soviétiste le moment
 ardemment désiré du retour dans la patrie. Les masses de ces émi-
 grés sont dans une situation pénible vu l'ajournement de leur retour
 au pays. Ils supplient le gouvernement polonais d'avancer ce moment
 et de leur prêter aide pour reconstituer des conditions normales de
 leur existence. On a certifié dans le contrée d'Orenbourg, occupée
 pour la seconde fois par les soviètes russes, la présence de milliers
 d'émigrés polonais, dénués de tout. Le gouvernement de la République

